



COVID-19 - annulation / report d'événement ou de participation : les questions les plus fréquentes.

La santé et le bien-être de nos équipages, Pépites et salariés étant notre priorité nous suivons de près l'évolution de la crise sanitaire et des dispositions gouvernementales en vigueur.

Ainsi, pour toute participation à l'événement Le Rallye des Pépites, un pass vaccinal sera demandé et un contrôle sera fait le jour J. Le respect des gestes barrières en vigueur devront également être respectés sur toute la durée de l'événement.

Selon l'évolution sanitaire, l'organisateur se réserve le droit de reporter l'événement voire de l'annuler dans le cas le plus extrême. Ci-dessous les différents cas de figure probables et les conditions de remboursement proposées.

Sachez que l'organisateur met tout en œuvre pour que les valeurs positives, de bienveillance et de bonne humeur du Rallye des Pépites soient préservées et que cette actualité nous impacte tous le moins possible. Nous vous remercions par avance de votre patience et de votre compréhension.

L'organisateur du Rallye Des Pépites.

1. L'événement est reporté, puis-je être remboursé et comment ?

Si l'événement est reporté et/ou proposé avec un format différent sur décision gouvernementale ou du fait de l'organisateur afin de mieux assurer la sécurité de tous, une information vous sera envoyée sur l'adresse mail communiquée lors de votre inscription et également publiée sur notre site Internet www.rallyedespepites.com. Si vous n'êtes pas disponible sur la nouvelle date proposée, vous pourrez demander à être remboursé à condition de respecter la date limite indiquée sur notre site Internet et/ou dans le mail annonçant la date de report de l'événement. Votre demande de remboursement devra être adressée à l'organisateur par mail à contact@rallyedespepites.com en précisant impérativement :

- la ville et la date de l'événement
- le nom de votre équipage
- le nom, prénom, tél et mail de chaque participant de l'équipage qui souhaite être remboursé.

Si l'une de ces informations est manquante ou si la date limite de demande de remboursement est dépassée, l'organisateur pourra refuser le remboursement.

Si toutes les informations demandées sont complètes, l'organisateur procèdera au remboursement du participant.s précisé.s dans le mail de demande de remboursement. Le remboursement se fera sur le compte du participant qui a effectué le paiement lors de l'inscription.

2. L'événement est annulé, puis-je être remboursé et comment ?

Si l'événement est annulé et qu'aucun report n'est proposé sous quelque format que ce soit, le remboursement sera automatiquement généré par l'organisateur vers le compte du participant qui a effectué le paiement lors de l'inscription.

3. L'événement est maintenu mais j'ai été testé positif au Coronavirus Covid-19 et/ou j'ai l'obligation de me confiner le jour de l'événement, puis-je être remboursé et comment ?

Vous pouvez être remboursé en formulant votre demande à l'organisateur par mail à contact@rallyedespepites.com en précisant impérativement :

- la ville et la date de l'événement
- le nom de votre équipage
- votre nom, prénom, tél et mail
- le motif de votre demande d'annulation avec justificatif pouvant attester du test positif ou de l'obligation de confinement.

Si l'une de ces informations est manquante, l'organisateur pourra refuser le remboursement.

Si toutes les informations demandées sont complètes, l'organisateur procédera au remboursement du participant concerné uniquement (pas de tout l'équipage). Le remboursement se fera sur le compte du participant qui a effectué le paiement lors de l'inscription.

4. Je m'inquiète du Coronavirus Covid-19 et je souhaite me désister et être remboursé, est-ce possible et comment ?

Si l'événement est maintenu dans le cadre des mesures gouvernementales, l'organisateur ne peut pas prendre en charge le remboursement de votre participation.

5. Comment obtenir le remboursement de ma participation ?

Le remboursement de votre participation est possible dans les cas suivants :

- report de l'événement et vous avez formulé une demande de remboursement avant la date limite indiquée,
- annulation de l'événement sans date de report,
- vous avez été testé positif au Coronavirus Covid-19 et/ou avez l'obligation de vous confiner le jour de l'événement et avez formulé une demande de remboursement justifiée.

En cas d'annulation de l'événement, le remboursement sera automatiquement généré par l'organisateur vers le compte du participant qui a effectué le paiement lors de l'inscription.

En cas de report d'événement ou de test positif ou d'obligation de confinement, vous devrez formuler votre demande de remboursement à l'organisateur par mail à contact@rallyedespepites.com en précisant impérativement :

- la ville et la date de l'événement
- le nom de votre équipage
- le nom, prénom, tél et mail de chaque participant de l'équipage concerné
- en cas de test positif ou d'obligation de confinement : le motif de votre demande d'annulation avec justificatif
- en cas de report : votre demande de remboursement devra être envoyée à l'organisateur avant la date limite indiquée sur notre site Internet et/ou dans le mail vous informant du report.

Si l'une de ces informations est manquante/ non respectée, l'organisateur pourra refuser le remboursement.

Si toutes les informations demandées sont complètes, l'organisateur procédera au remboursement du participant concerné uniquement. Le remboursement se fera sur le compte du participant qui a effectué le paiement lors de l'inscription.

6. Comment sera fait le remboursement et sous quel délai ?

Le remboursement se fera uniquement sur le compte du participant qui a effectué le paiement lors de l'inscription dans un délai d'un mois suivant la réception par mail de la demande formulée par le participant ou dans un délai d'un mois suivant l'annonce de l'annulation de l'événement.